

Par courriel

Le 30 novembre 2011

Madame Suzanne Verreault
Présidente du comité de vigilance de l'incinérateur
Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou
399, rue Saint-Joseph Est
Arrondissement de La Cité-Limoilou
Québec (Québec) G1K 8E2

Objet : Centre de biométhanisation : commentaires et recommandations du comité de vigilance de l'incinérateur

Madame la Présidente,

La présente donne suite à votre correspondance adressée au Directeur général le 27 septembre dernier portant sur le centre de biométhanisation.

Vous trouverez ci-dessous notre analyse pour l'ensemble de vos recommandations et commentaires. En espérant que ces informations puissent répondre à vos préoccupations.

Le 28 septembre dernier, la Ville de Québec a confié un mandat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin pour la mise en œuvre des centres de valorisation des matières organiques. Ce consultant doit recueillir, analyser en détail et établir les données qui serviront au dimensionnement des ouvrages. De cette façon, nous réviserons en profondeur le dimensionnement établi lors des études préliminaires du projet. Nous pourrions vous communiquer les résultats de la révision du dimensionnement des ouvrages dès que ceux-ci seront disponibles, soit en début d'année 2012.

Les quantités de matières organiques actuellement générées, incluant les boues municipales et l'augmentation future de celles-ci qui résultent de la croissance de la population, seront prises en considération.

La possibilité de construire une usine de biométhanisation à proximité de la station de traitement des eaux usées de Sainte-Foy a déjà été analysée. Ce site n'a pas été retenu car il ne respectait pas les distances séparatrices exigées par le ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP).

Nous retenons la proposition du Comité de vigilance de l'incinérateur de mettre en place une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens afin qu'ils collaborent efficacement à la collecte des matières organiques. Cette stratégie sera coordonnée de façon à être optimale par rapport au moment où se fera la mise en service des nouveaux équipements de traitement des matières organiques.

L'objectif du plan d'action 2011-2015 du gouvernement du Québec de recycler 60 % des matières organiques d'ici 2015, de même que celui de ne plus acheminer ces matières aux lieux d'élimination à compter de 2020, seront pris en considération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Alain Thériault
Directeur général adjoint à la coordination
des arrondissements et
Directeur général adjoint, par intérim
au développement durable

c.c. M. Alain Marcoux, directeur général
M. Marcel Roy, directeur, Service des travaux publics